



Fiche terminologique n°106

TERME ÉTUDIÉ : aptitude test

VARIANTES ORTHOGRAPHIQUES :

SYNONYMES :

TERMES DÉCONSEILLÉS :

DOMAINES : éducation élémentaire et secondaire; éducation postsecondaire : docimologie

DÉFINITION : "A device used to assess a combination of native and acquired abilities which are considered indicative of future performance."

CONTEXTE : "Ability tests include aptitude tests (which measure capacity to learn and predict what one can accomplish with training) and achievement tests (which measure accomplished skills and indicate what one can do at present)."

TERME ÉTUDIÉ : test d'aptitude

VARIANTES ORTHOGRAPHIQUES :

SYNONYMES :

TERMES DÉCONSEILLÉS : **test de capacité**

DÉFINITION : «Instrument qui mesure les capacités d'un individu à réussir dans les divers domaines de l'activité humaine (en lettres, en sciences, en musique, etc.).»

CONTEXTE :

JUSTIFICATION : Le Réseau écarte le terme «test de capacité» parce que l'élément «capacité» englobe plus que la notion du terme anglais «aptitude» dont il est question ici.

Le Réseau retient le terme «test d'aptitude(s)» qui est l'équivalent le plus courant du terme «aptitude test». Le pluriel est facultatif selon que le test porte sur une seule aptitude ou sur un ensemble d'aptitudes. Par conséquent, le Réseau recommande les termes «test d'aptitude » et « test d'aptitudes », selon le cas.

DATE DE RÉDACTION : avril 1990